



PROCÈS-VERBAL

des opérations électorales pour la désignation des membres du
conseil régional d'orientation
de la délégation régionale Bourgogne – Franche-Comté du CNFPT

COLLÈGE DES COMMUNES NON AFFILIÉES

L'an deux mille vingt-et-un, le 9 février, en exécution du décret n°87-811 du 5 octobre 1987 modifié relatif au CNFPT et de l'arrêté du président du CNFPT n° 128197 du 20 novembre 2020 fixant les modalités d'organisation des élections aux conseils régionaux d'orientation placés auprès des délégués régionaux du CNFPT, la commission chargée du recensement et du dépouillement des votes prévue à l'article 33-2 du décret précité, s'est réunie, au siège de la délégation, sous la présidence de M. FICTOR Yves, Directeur de la délégation Bourgogne-Franche-Comté et composée de :

- Mme KEIFLIN Laura, Première conseillère à la chambre régionale des comptes de Bourgogne-Franche-Comté, membre titulaire
- Mme LAUWERIER Patricia, Chef du pôle conseil et contrôle de légalité du bureau des collectivités locales à la Préfecture de Côte-D'Or, membre suppléant remplaçant le titulaire absent

La commission a procédé au recensement et au dépouillement des enveloppes adressées par correspondance, par les électeurs à la délégation régionale, au plus tard le 8 février 2021 à 16 heures.

I. DÉCOMPTE DU NOMBRE DE VOIX

- Nombre de sièges à pourvoir :	3
- Nombre d'électeurs inscrits :	11
- Nombre d'enveloppes extérieures recensées (x) :	6
- Nombre d'enveloppes extérieures non validées (y) : (parvenues hors délai, où ne comportant pas les mentions prévues à l'article 12 de l'arrêté du 20 novembre 2020, ou ne comprenant pas une seule enveloppe de scrutin)	0
- Reste nombre de votants ($A = x - y$) :	6
- Nombre d'enveloppes de scrutin recensées dans l'urne :	6
- Nombre d'enveloppes extérieures ne contenant pas d'enveloppe de scrutin (B) :	0
- Bulletins nuls (C) :	1
- Bulletins blancs (D) :	0
- Suffrages exprimés ($E = A - [B+C+D]$) :	5

Nombre de voix obtenues par la liste conduite par M. BERTHIER Christophe : 5

II. PROCLAMATION DES RÉSULTATS

La commission proclame élu-e-s :

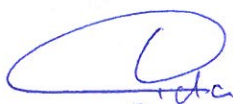
Titulaires	Suppléants
1. BERTHIER Christophe, adjoint au maire, ville de Dijon	HOAREAU Antoine, adjoint au maire, ville de Dijon
	MARTIN-GENDRE Dominique, adjointe au maire, ville de Dijon
2. AEBISCHER Elise, adjointe au maire, ville de Besançon	WANLIN Sylvie, adjointe au maire, ville de Besançon
	BENEDETTO Anne, conseillère municipale déléguée, ville de Besançon
3. MORINI Céline, adjointe au maire, ville de Nevers	KRONENBERG Christine, conseillère municipale déléguée, ville de Nevers
	SUET Michel, adjoint au maire, ville de Nevers

III. OBSERVATIONS ET RÉCLAMATIONS

Néant

Le présent procès-verbal, dressé et clos le 9 février 2021 en double exemplaire, est signé après lecture par le président et les membres de la commission.

M. FICTOR Yves, Directeur de la délégation Bourgogne-Franche-Comté du CNFPT et président de la commission



Mme KEIFLIN Laura, Première conseillère à la chambre régionale des comptes de Bourgogne-Franche-Comté, membre titulaire de la commission



Mme LAUWERIER Patricia, Chef du pôle conseil et contrôle de légalité du bureau des collectivités locales à la Préfecture de Côte-D'Or, membre suppléant de la commission remplaçant le titulaire absent

